



PREFET DE LA REUNION

Préfecture

Saint Denis, le 11 octobre 2019

Direction des relations externes
et du cadre de vie

Bureau du cadre de vie

ARRETE n° 2019 - 3247 /SG/DRECV

**modifiant l'arrêté préfectoral n° 2018-2225/SG/DRECV
du 15 novembre 2018 portant désignation des membres de la commission départementale
de la nature, des paysages et des sites.**

LE PREFET DE LA REUNION

Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment l'article L 341-16 et les articles R 341-16 à R 341-25 ;

VU l'arrêté n° 2018-2225/SG/DRECV du 15 novembre 2018 portant désignation des membres de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

VU la lettre du 08 octobre 2019 de l'association Ecologie Reunion ;

SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE :

ARTICLE 1er - La composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites fixée par l'article 1^{er} de l'arrêté n° 2018-2225/SG/DRECV du 15 novembre 2018 est modifiée comme suit :

* Formation spécialisée dite "des sites et paysages" : cas général

au lieu de :

Mme Joëlle Dijoux Ecologie Réunion	Mme Sylviane Halbot Ecologie Réunion
--	--

Lire :

M. Bruno de Laburthe Ecologie Réunion	Mme Sylviane Halbot Ecologie Réunion
---	--

* Formation spécialisée dite "des sites et paysages" : cas spécifique

au lieu de :

Mme Joëlle Dijoux Ecologie Réunion	Mme Sylviane Halbot Ecologie Réunion
--	--

Lire :

M. Bruno de Laburthe Ecologie Réunion	Mme Sylviane Halbot Ecologie Réunion
---	--

* Formation spécialisée dite "de la publicité" :

au lieu de :

Mme Joëlle Dijoux Ecologie Réunion	Mme Sylviane Halbot Ecologie Réunion
--	--

Lire :

M. Bruno de Laburthe Ecologie Réunion	Mme Sylviane Halbot Ecologie Réunion
---	--

Le reste, sans changement

ARTICLE 2 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

Pour le Préfet, et par délégation
le Secrétaire Général


Frédéric JORAM